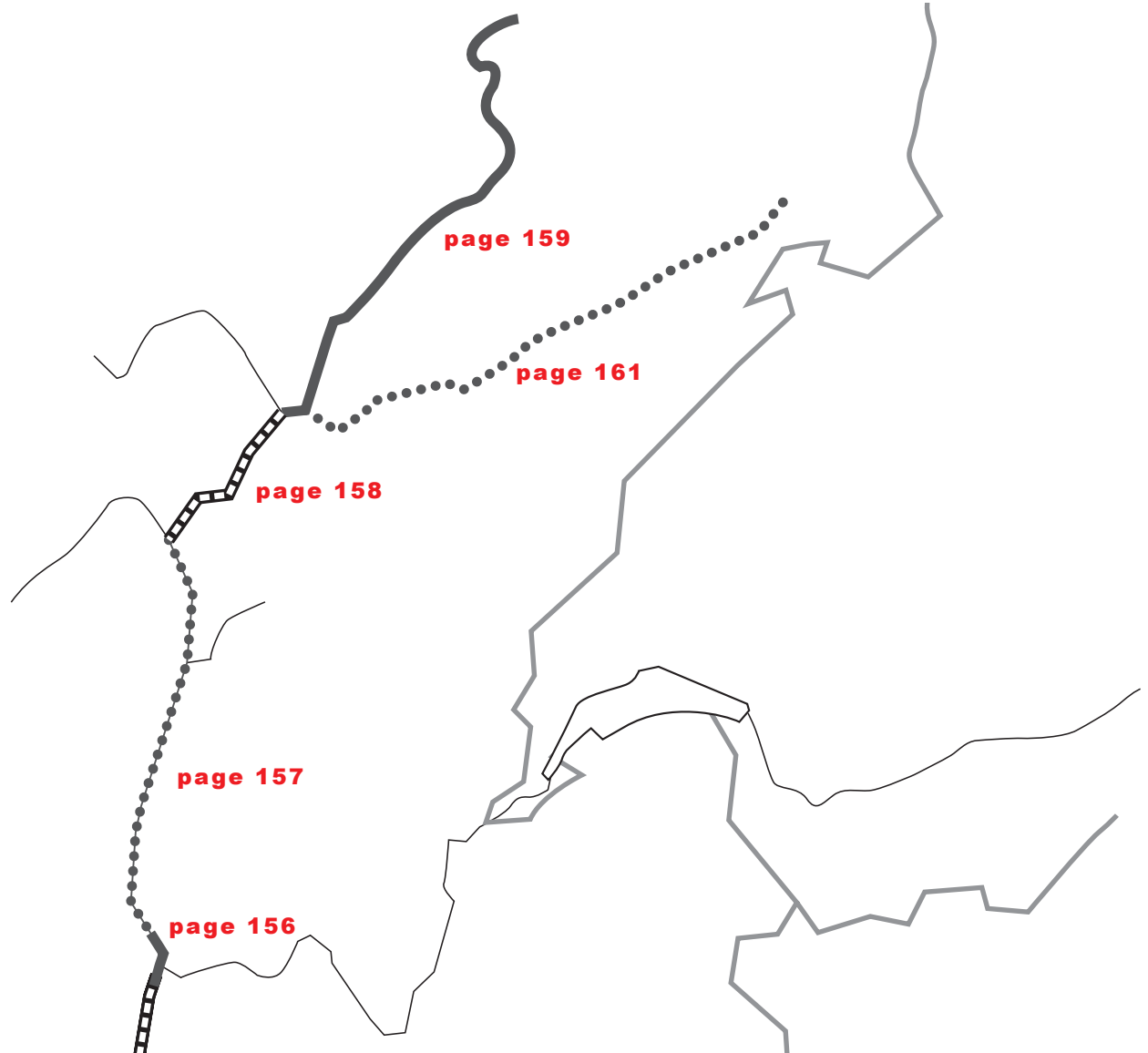


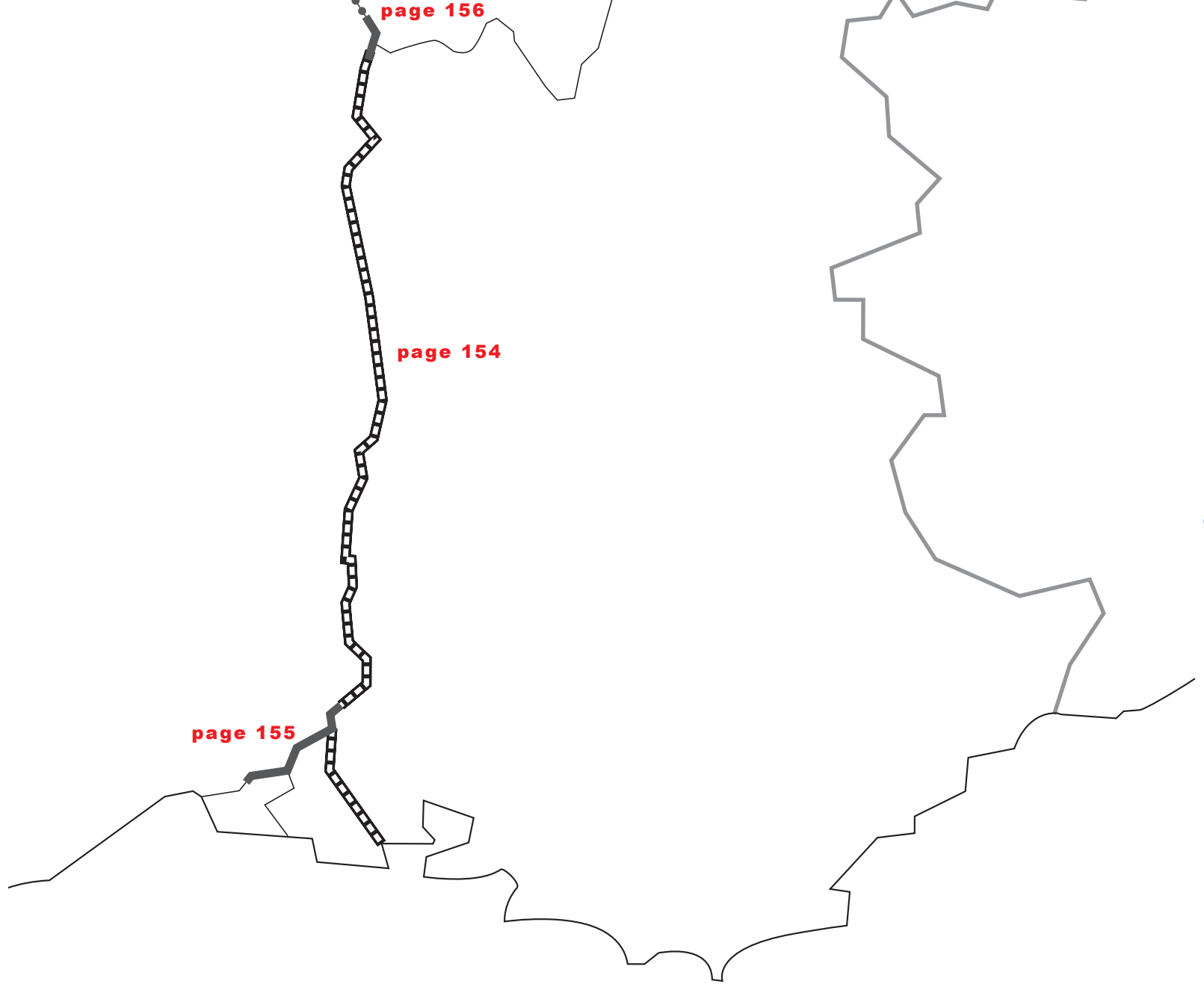
voies du bassin du Rhône et de la Saône



page 156

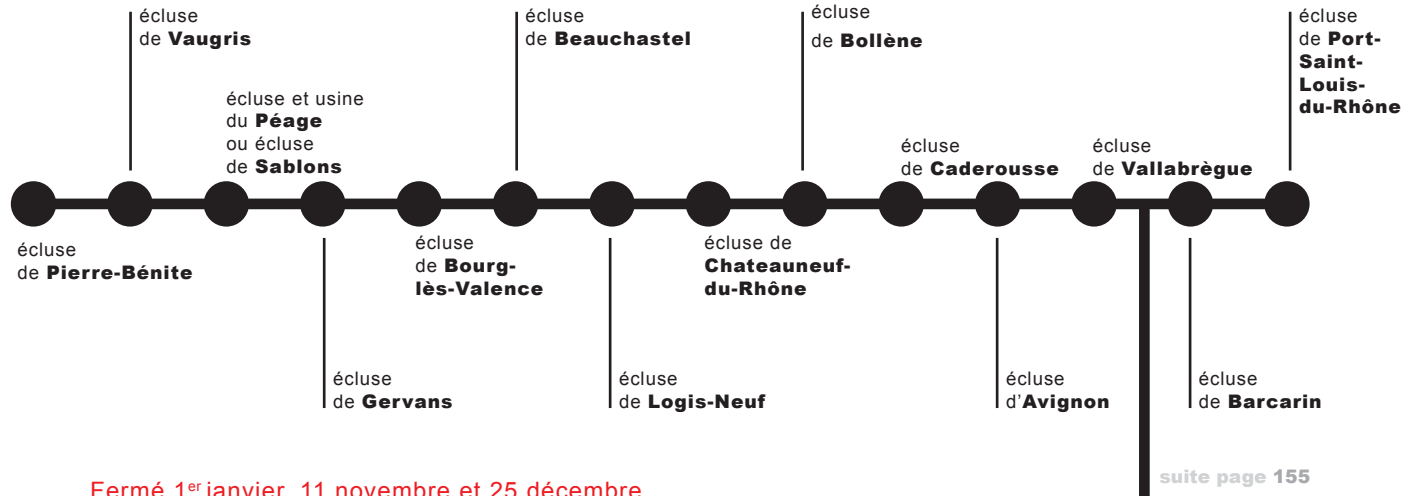
page 154

page 155



le Rhône à grand gabarit

suite page 156



Fermé 1^{er} janvier, 11 novembre et 25 décembre.

suite page 155

tous les jours

- navigation libre
- navigation programmée
- service spécial d'éclusage
- fermeture d'ouvrages



La navigation programmée est réservée aux bateaux de commerce.

Les demandes de passage se font par un numéro unique au 0820 101 020 et doivent être formulés avant 20 h00 (19h30 pour les écluses de Barcarin et Port-St-Louis).

canal du Rhône à Sète



Fermé 1^{er} janvier, Pâques, 1^{er} mai, 14 juillet, 11 novembre et 25 décembre.

tous les jours



Horaires de passage au pont mobile de Frontignan, situé sur l'itinéraire secondaire de Frontignan à l'étang de Thau sont :

En haute saison, du 1^{er} avril au 10 novembre, 2 ouvertures quotidiennes et systématiques (weekend et jours fériés compris à 8h30 et 16 h) :

En basse saison, du 11 novembre au 31 mars (weekend et jours fériés compris) une seule ouverture à 16 h à formuler avant midi et uniquement sur demande auprès du Conseil Général de l'Hérault au 04 67 01 06 40 en semaine et au 04 67 67 67 67 les week-ends et jours fériés.

-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages

la Saône à grand gabarit, ouvrage de Couzon

suite page 154

écluse n° 9
de **Couzon**

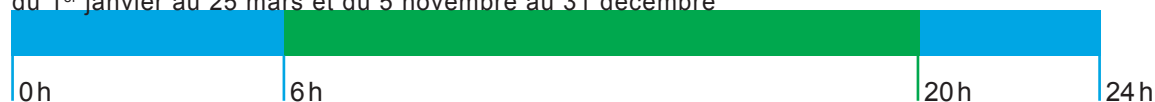
suite page 157

Fermé 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 11 novembre et 25 décembre.

du 26 mars au 4 novembre



du 1^{er} janvier au 25 mars et du 5 novembre au 31 décembre



Navigation programmée ou navigation à la demande et *modes d'exploitation associés* uniquement réservés aux bateaux de commerce : les demandes de passage dans la nuit doivent être formulées avant 15 h 00.



la Saône à grand gabarit, ouvrages de Dracé et d'Ormes

suite page 156

écluse n° 3 de
Dracé

écluse n° 4 de
l'Ormes

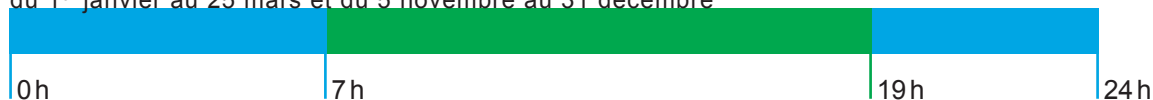
suite pages
144 et 158

Fermé 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 11 novembre et 25 décembre.

du 26 mars au 4 novembre



du 1^{er} janvier au 25 mars et du 5 novembre au 31 décembre



Navigation programmée ou navigation à la demande réservée aux bateaux de commerce : les demandes de passage dans la nuit doivent être formulées avant 15 h 00.

-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages

la Saône à grand gabarit, ouvrages d'Écuelles et de Seurre

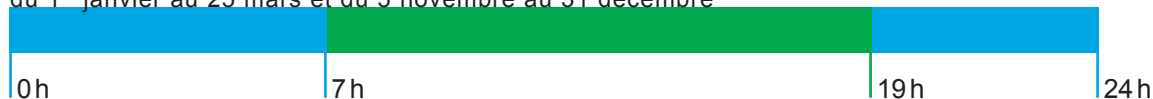


Fermé 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 11 novembre et 25 décembre.

du 26 mars au 4 novembre



du 1^{er} janvier au 25 mars et du 5 novembre au 31 décembre



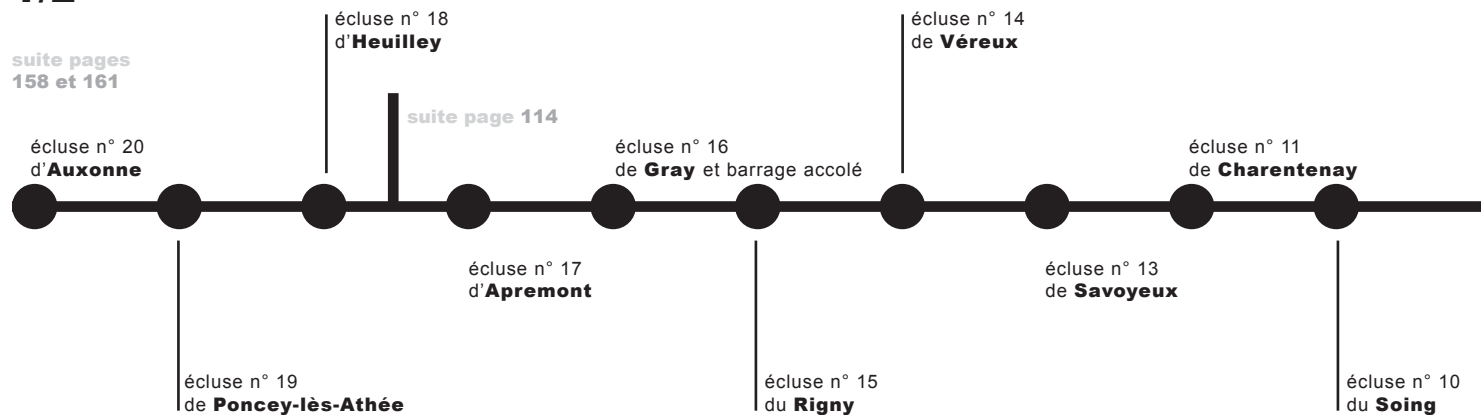
Navigation programmée ou navigation à la demande réservée aux bateaux de commerce : les demandes de passage dans la nuit doivent être formulées avant 15 h 00.

-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages

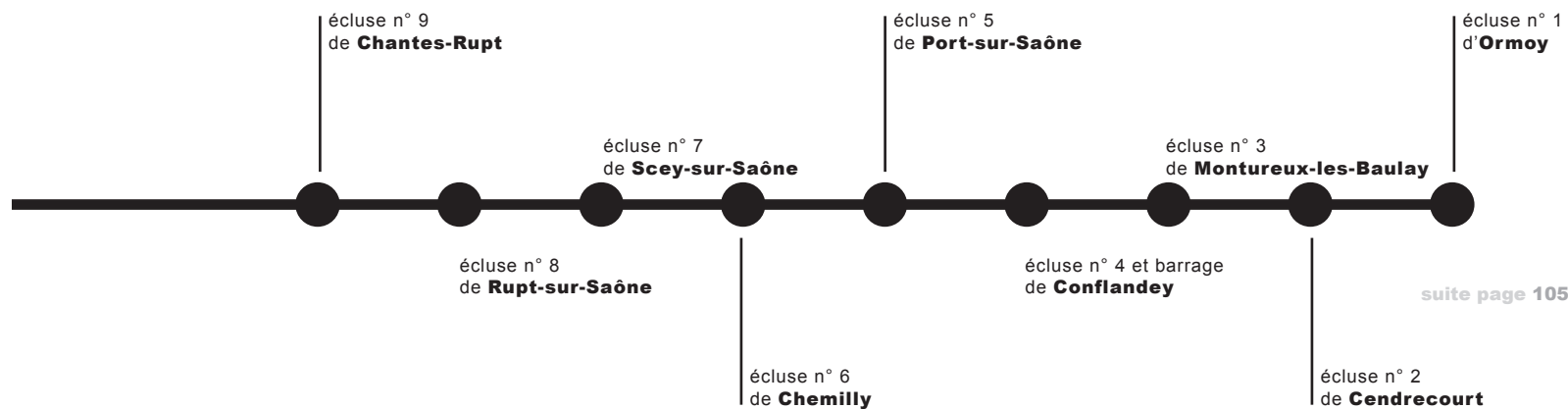
la Saône, de l'écluse n° 20 d'Auxonne à l'écluse n° 1 d'Ormay

1/2

suite pages
158 et 161



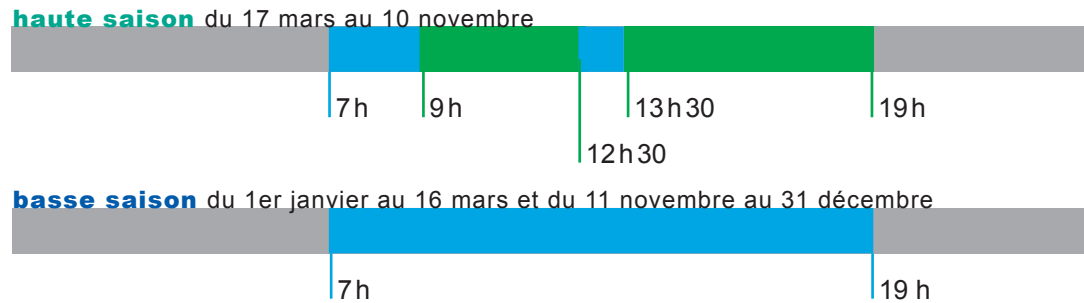
159



la Saône, de l'écluse n° 20 d'Auxonne à l'écluse n° 1 d'Ormay

2/2

Fermé 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre.



160

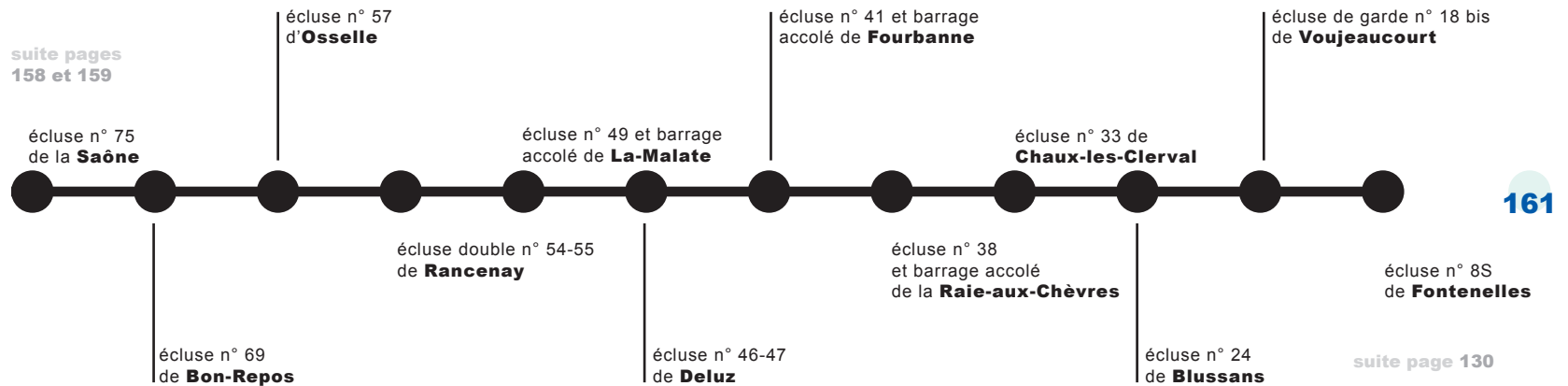
Navigation programmée ou navigation à la demande réservée aux bateaux de commerce en haute saison et acceptée en basse saison pour tous les usagers.

Les demandes de passage doivent être formulées la veille avant 15 h 00.



canal du Rhône au Rhin, de l'écluse n° 75 de Saint-Symphorien à l'écluse n° 8 de Fontenelles

1/2



canal du Rhône au Rhin, de l'écluse n° 75 de Saint-Symphorien à l'écluse n° 8 de Fontenelles

2/2

Fermé 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre.



Navigation programmée ou navigation à la demande réservée aux bateaux de commerce en haute saison et acceptée en basse saison pour tous les usagers.

Les demandes de passages doivent être formulées la veille avant 15 h 00. Service spécial d'éclusage aux écluses 39 à 41 et 49 à 52 pour les bateaux à passagers autorisés uniquement.

* de 7 heures à 8 heures 30 et de 18 heures 30 à 19 heures, navigation libre sur le secteur automatisé, l'intervention du service n'est pas garantie en cas de défaillance d'un automate, les délais peuvent en conséquence durer sur cette période.

** La navigation à la demande des bateaux de commerce isolés est possible de 7h30 à 17h30 en basse saison.



